

Les prescriptions par le médecin généraliste

1^{ère} consultation chez le médecin généraliste après accord de la mutualité :

MATERIEL : UNIQUEMENT si le patient a ou va entamer un traitement injectable

1^{ère} prescription pour 6 mois
Pour obtenir un glucomètre à la pharmacie, le patient doit avoir la prescription du médecin généraliste ET l'attestation remise par l'éducateur.

| |
|-----------------|
| Glucomètre |
| 150 tiges |
| 100 lancettes |
| Trajet de soins |

EDUCATION :

(ou utiliser le modèle spécifique)
Spécifier le type de prestation :
- Individuelle (30min)
- Collective (120min)

| |
|-------------------------------------|
| Education en 1 ^{ère} ligne |
| Trajet de soins |

Suivi :

MATERIEL :

Renouvellement après 6 mois (uniquement si le patient a ou va entamer un traitement injectable)

| |
|-----------------|
| 150 tiges |
| 100 lancettes |
| Trajet de soins |

EDUCATION :

(ou utiliser le modèle spécifique)
5 prestations suppl. lors 1^{ère} ou 2^{ème} année civile

| |
|-------------------------------------|
| Education en 1 ^{ère} ligne |
| Trajet de soins |

Les médicaments :

MEDICAMENTS :

Certaines spécialités sont remboursées avec la mention TdS sur la prescription et sans BF préalable.

Liste des médicaments : www.rmlb.be

| |
|-----------------|
| Traitement |
| Trajet de soins |

Consultations paramédicales:

DIETETIQUE :

Diététique + 2 séances
Trajet de soins

PODOLOGIE :

Spécifier le groupe à risque :
1 - 2A - 2B - 3

| |
|------------------------|
| Diététique + 2 séances |
| Trajet de soins |

| |
|-----------------------|
| Podologie + 2 séances |
| Groupe à risque |
| Trajet de soins |

Concrètement

Le médecin généraliste et le patient signent le contrat à l'occasion d'une consultation.



Le patient se rend chez son diabétologue afin de lui soumettre le contrat pour signature.



Le contrat a été signé par les 3 parties : le médecin généraliste conserve l'original et transmet une copie au Médecin-Conseil de la mutuelle.



Le Médecin-Conseil notifie, aux 3 signataires, l'accord du trajet de soins reconduit automatiquement chaque année (pour autant que les conditions de maintien soient respectées).

Conclure un Tds

L'initiative de conclure un Tds revient en principe au médecin généraliste :

Il vérifie si le patient entre dans les critères d'inclusion :

- ▶ contrôle insuffisant lors d'un traitement oral maximal et un traitement à l'insuline est envisagé
- ▶ 1 ou 2 injections d'insuline/jour ou incrétonimimétique

Il explique au patient :

les avantages : soutien d'une équipe de professionnels - diabétologue, éducateur, diététicien, podologue, pharmacien - ainsi que des soins mieux remboursés :

- * Consultations chez le médecin généraliste et chez le diabétologue: remboursement du ticket modérateur
 - * Diététique : remboursement partiel 2 x 30 min/an
 - * Podologie : remboursement partiel 2 x 45 min/an (à partir du groupe à risque 1)
 - * Education et matériel : entièrement pris en charge par la mutuelle
 - ~ 5 prestations/année civile
 - ~ individuelles (30 min) et/ou collectives (120 min)
 - ~ matériel d'autocontrôle : uniquement si le patient a ou va entamer un traitement injectable : 1 glucomètre - 150 tiges/6 mois - 100 lancettes/6 mois
- et
- ▶ les engagements du patient :
 - * faire gérer son DMG par le médecin généraliste,
 - * consulter min. 2 x/an le médecin généraliste et 1x/an le diabétologue,
 - * changer progressivement certaines de ses habitudes.